

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ**

**VILLE DE LOUISEVILLE  
ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 586, 587 et 588**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, greffière de la Ville de Louiseville, que lors de la séance extraordinaire du 25 mai 2015, le conseil municipal de la Ville de Louiseville a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 586 amendant le règlement numéro 30 intitulé « Plan d'urbanisme » affectation résidentielle et industrielle lot 4 019 408 ;*
- *Règlement numéro 587 amendant le règlement de zonage numéro 53 (zones 100 et 100-I) lot 4 019 408 ;*
- *Règlement numéro 588 amendant le règlement de lotissement numéro 52 (zone 100-I).*

Que la MRC de Maskinongé a approuvé lesdits règlements lors de sa séance ordinaire du mercredi 10 juin 2015 et a délivré les certificats de conformité le 18 juin 2015.

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance des règlements au bureau du greffe de l'hôtel de ville, au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés).

Que ces règlements entreront en vigueur le 18<sup>e</sup> jour du mois de juin 2015, jour de l'émission des certificats de conformité émis par la MRC de Maskinongé.

Donné à Louiseville,  
Ce 1<sup>er</sup> jour du mois de juillet 2015

Maude-Andrée Pelletier  
Greffière